

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du jeudi 5 mars 2026</b> Par suite d'une convocation en date du 23 février 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 5 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10 <b>Délibération n°D_2026_03_05_18</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absents : M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2026**

En préambule, Monsieur le Maire présente l'exécution du budget principal de l'exercice 2025 :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 395 701.37 €	1 639 239.40 €	243 538.03 €	A1	221 181.76 €
<b>Investissement</b>	618 306.17 €	600 326.47 €	- 22 356.27 €	A2	- 40 335.97 €
<b>Fonctionnement</b>	777 395.20 €	1 038 912.93 €	261 517.73 €	A3	261 517.73 €
RESTES A REALISER 2025					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL DES RAR</b>	I + II	127 763.51 €	III + IV	0.00 €	B1 -127 763.51 €
<b>Investissement</b>	I	127 763.51 €	III	0.00 €	B2 -127 763.51 €
<b>Fonctionnement</b>	II	0.00 €	IV	0.00 €	B3 0.00 €
RESULTAT CUMULE = (A) + (B)					
<b>TOTAL</b>	A1 + B1		93 418.25 €		
<b>Investissement</b>	A2 + B2		-168 099.48 €		
<b>Fonctionnement</b>	A3 + B3		261 517.73 €		

Il poursuit en présentant le détail des restes à réaliser en dépenses puis en recettes :

Chapitre	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>		127 763.51 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	11 448.00 €
21	Immobilisations corporelles	116 315.51 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		0.00 €

S'LO

Chapitre	Libellé	Recettes engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		0.00 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		0.00 €

Puis, il demande au conseil municipal :

- de se prononcer sur le budget primitif 2026 du budget principal :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 930 453.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 510 832.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	930 453.00 €	930 453.00 €
Section d'investissement	1 510 832.00 €	1 510 832.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 441 285.00 €</b>	<b>2 441 285.00 €</b>

- de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) provisionnées.

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget principal arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	930 453.00 €	930 453.00 €
Section d'investissement	1 510 832.00 €	1 510 832.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 441 285.00 €</b>	<b>2 441 285.00 €</b>


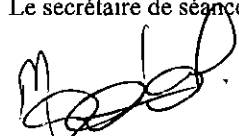
- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, dans le courant de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Délibération certifiée exécutoire par le Maire compte tenu :	Extrait conforme au registre des délibérations.	
De la télétransmission au contrôle de légalité le : 9 mars 2026	Fait à Contamine-Sarzin, le 5 mars 2026	
De la publication ou notification le : 6 MARS 2026	Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Et de la mise en ligne le : 09 MARS 2026		
	Georges CANICATTI	Pierrette BATON MARECHAL

